

Formulaire d'engagement

L'entreprise s'engage pour la période du/...../..... au/...../.....
à contribuer activement à l'orientation tout au long de la vie des publics au travers des deux actions suivantes, dont
une incontournable a minima :

- **Action(s) incontournable(s) :**

- Rejoindre le réseau des Ambassadeurs Métiers
- Devenir entreprise d'accueil pour proposer des immersions

- **Autre(s) action(s) :**

- Action 1 :
- Action 2 :
- Action 3 :

Pour l'entreprise,

- Référent :

Pour l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers,

- Référent :

L'entreprise officialise son engagement lors d'une séance de signatures avec le Président de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

Le Directeur de l'entreprise

.....
.....

Le Président de

l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers
Hervé Morin



parcours-metier.normandie.fr / orientation

LA
Fabrique
DES
COMPÉTENCES
EN NORMANDIE

**Charte d'engagement
entre les entreprises normandes
et l'Agence Régionale
de l'Orientation et des Métiers**

Pour une volonté partagée de favoriser
l'orientation tout au long de la vie

Réalisation Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers

Pourquoi une charte régionale ?

Dans le cadre de sa stratégie régionale sur l'orientation et l'information Métiers, la Région Normandie et son Agence régionale souhaitent favoriser et promouvoir l'orientation tout au long de la vie et permettre à tous les publics d'accéder à une information, un conseil, un accompagnement de qualité pour permettre à chacun de construire son parcours professionnel.

Cette orientation tout au long de la vie ne peut se faire sans lien avec le monde économique régional normand et notamment ses entreprises et leurs savoir-faire, leurs expertises et leurs besoins.

Pour l'entreprise, il s'agit de mieux promouvoir les métiers, d'identifier les talents de demain, de retenir ceux d'aujourd'hui en valorisant ses spécificités, ses opportunités et en assurant un accueil et une intégration de qualité pour renforcer son attractivité.

C'est pourquoi la Région Normandie et son Agence souhaitent s'engager dans une relation privilégiée avec des entreprises volontaires au travers d'une charte pour :

- Favoriser l'orientation des personnes tout au long de la vie,
- Encourager l'égalité et la mixité professionnelle,
- Développer les relations avec les établissements scolaires et de recherche régionaux,
- Promouvoir et valoriser les pratiques des entreprises et leurs métiers,
- Favoriser l'identification des talents pour les entreprises,
- Faciliter les relations avec les acteurs emploi formation du territoire,
- Recueillir les besoins des entreprises en matière de formation,
- Développer un écosystème favorable pour l'attractivité des entreprises et du territoire,
- Favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises.

Le fonctionnement de cette charte

Cette Charte est individuelle entre l'entreprise et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.

- Elle s'appuie sur une implication réciproque autour de grands engagements et sur la contribution active de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et de l'entreprise à des actions locales ou régionales.

Ces dernières visent à :

- Promouvoir la connaissance de l'entreprise et de ses métiers,
- Favoriser la mixité des emplois,
- Tisser des liens avec le monde éducatif et mieux communiquer sur ces items,
- Accueillir, faciliter et intégrer les personnes en orientation professionnelle.
- Les entreprises s'engagent sur :
 - Des principes d'intégration de qualité et de mixité professionnelle,
 - La mise en oeuvre de deux actions minimum dont une action incontournable du dispositif régional (Ambassadeur ou Immersion) et une action au choix parmi 3 grandes thématiques.
- La durée de l'engagement est de 2 ans (avec possibilité de reconduction).
- Un dispositif opérationnel est mis en place. Chaque entreprise est accompagnée par un référent de proximité de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers ou de la Région Normandie pour :
 - La réalisation des actions sur l'orientation,
 - L'accès aux autres dispositifs de la Région Normandie,
 - La mise en lien avec des partenaires locaux ou régionaux.

Rejoindre la charte pour l'entreprise, c'est...

- ✓ Accroître sa visibilité et celle de ses métiers auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, etc,
- ✓ Être identifiée et reconnue par les acteurs de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation (AIO), des autorités académiques et de l'enseignement supérieur,
- ✓ Expérimenter et innover en matière d'actions d'orientation,
- ✓ Développer ou renforcer son engagement social et sociétal,
- ✓ Bénéficier d'un interlocuteur unique permettant une mise en lien avec les autres dispositifs de la Région,
- ✓ Rejoindre un réseau de pairs animé et coordonné par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers,
- ✓ Bénéficier d'actions territoriales ou sectorielles de proximité avec les autres entreprises signataires de la charte,
- ✓ Bénéficier de temps de professionnalisation sur les enjeux emploi, formation, orientation, sur les dispositifs régionaux,
- ✓ Disposer de kits de communication pour valoriser les engagements de l'entreprise en région (logo dédié, plateforme, plaque, QR Code etc...) et sur son territoire.

Les engagements

La charte d'engagement entre les entreprises normandes et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers est basée sur une coopération mutuelle entre chaque acteur.

L'Agence s'engage à :

- Désigner des référents dédiés sur les territoires pour être les interlocuteurs des entreprises s'engageant dans la charte,
- Aider les entreprises dans la mise en place d'actions relevant du champ de la charte et faciliter l'accès aux outils existants,
- Faciliter les mises en relation et les demandes en lien avec les compétences de la Région,
- Créer du lien avec les partenaires locaux et régionaux,
- Faire vivre et animer le réseau d'entreprises de la charte,
- Valoriser les entreprises de la charte et communiquer sur celles-ci,
- Faire connaître cette charte et les entreprises auprès du public cible.

L'entreprise s'engage à :

- Nommer un référent « charte » au sein de l'entreprise,
Ce référent s'engage à participer aux temps de professionnalisation organisés par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers.
- Participer à des actions favorisant la connaissance de l'entreprise et/ou des ses métiers sur le territoire en mettant en oeuvre deux actions :
 - au minimum une action du dispositif régional d'orientation (immersion et/ou ambassadeur),
 - une action au choix parmi les trois grandes thématiques,
- Participer aux réunions du réseau des entreprises de la charte et parrainer des entreprises de leur réseau,
- Communiquer sur ses pratiques d'accueil, d'intégration et sur les avis des personnes accueillies,
- Respecter les principes d'intégration de qualité et de mixité professionnelle.
Les modalités de mise en oeuvre appartiennent à l'entreprise. Des outils et kits pour une intégration réussie et sur la mixité professionnelle pourront être transmis aux entreprises qui le souhaitent.

Les actions incontournables du dispositif régional d'orientation

Le réseau d'ambassadeurs métier

Qui de mieux pour parler de son métier que celui/celle qui l'exerce ? Rejoindre le réseau des Ambassadeurs Métier, c'est contribuer activement à l'orientation des publics, individuels ou collectifs, en leur apportant son témoignage concret selon ses disponibilités, au sein de son entreprise, dans des établissements de formation ou autres structures, avec l'appui de différents outils.

Le dispositif Immersions

Les jeunes en construction de projet ont besoin de confronter leurs représentations à la réalité du terrain en s'immergeant dans l'univers professionnel du métier envisagé. L'Agence de l'Orientation vous propose de contribuer en devenant Entreprise d'accueil, quelques jours dans l'année, dans un cadre prédéfini et outillé pour agir en faveur des talents de demain.

15 Actions au choix parmi les 3 grandes thématiques

1 • Faire découvrir son entreprise et ses métiers

L'accès au monde de l'entreprise est souvent une affaire d'experts.

Il s'agit de l'ouvrir afin de faire découvrir ses métiers, parfois méconnus, au grand public en engageant des actions telles que :

- Participer à des actions à destination des Parents
- Participer à des actions de parrainage
- Faire découvrir les métiers de son entreprise
- Organiser des visites en entreprise
- Créer du lien avec les structures de formation du territoire
- Autres actions à proposer

2 • Accueillir tous les publics pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels

L'entreprise s'engage à développer la connaissance de l'entreprise en engageant des actions telles que :

- Faciliter les stages étudiants
- Accueillir au travers de « stages d'immersion » un public adulte (en recherche d'emploi, reconversion ou éloigné de l'emploi)
- Participer à des actions de professionnalisation à destination des enseignants et des acteurs du réseau AIO
- Développer l'accueil de classes en entreprise
- Autres actions à proposer

3 • Participer à des actions locales ou régionales

C'est une opportunité pour l'entreprise de renforcer son réseau et son partenariat avec les acteurs de l'éducation, de la formation en contribuant à des actions telles que :

- Participer à des forums métiers
- Mettre en oeuvre ou participer à un événement d'information métier
- Créer des événements de remise de diplômes
- Développer des relations avec les écoles, lycées, universités et les acteurs de l'AIO.
- Intervenir auprès / au sein des écoles (présentation de l'entreprise et de ses métiers)
- Diffuser des offres sur le site EmploiNORMANDIE.
- Autres actions à proposer

NB : Le descriptif et les modalités de ces actions sont définis en annexe